

AR Prefecture

083-218300739-20231019-23_87-DE
Reçu le 26/10/2023
Publié le 26/10/2023



MAIRIE DE
LE LUC EN PROVENCE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
N°23/87**

Séance du 19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 18h30, Le conseil municipal du Luc-en-Provence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean-Louis Dieux, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, maire, vice-président du conseil départemental du Var,

Membres en exercice :	33
Membres présents :	28
Membres représentés :	05
Nombre de votants :	33
Date de convocation du conseil municipal :	13 octobre 2023
Ordre du jour affiché le :	13 octobre 2023

PRESENTS : (28)

Dominique LAIN, Elisabeth MARIOTTINI, Jean-Michel DRAGONE, Sandrine ROGER, Pierre BEDRANE, Véronique BOULANGER, Loïc POTHONIER, Nathalie NIVIERE, Jean-Louis ALBERTI, Catherine BARRIERE, Thierry HERMIER, Philippe ICKE, Marguerite BORSU, Marie-José ZANETTI, Richard CARCENAC, Frédéric BARRIERE, Corinne LECHAT, Sylvie SIMONDI, Frédéric BLANC, Grégory MIGNEREY, Hanane BEN YAJOU, Camille LORENZO, Danièle MURAIRE, Pierre LEFEVRE, Martine WAGNER, Jacques QUEIRARD, Mireille GENDROT, Jean-Luc LOUISE

PROCURATIONS : (5)

Henri OBADIA donne procuration à Véronique BOULANGER
Angélique VANBATTEN donne procuration à Jean-Louis ALBERTI
Guillaume BEAUGEY donne procuration à Pierre BEDRANE
Angéline PANIZZI donne procuration à Pierre LEFEVRE
Geoffrey DAVID donne procuration à Jacques QUEIRARD

ABSENT EXCUSE : (0)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Corinne LECHAT

1- DENOMINATION DE LA PARCELLE C019 EN PLACETTE DE LA FONTAINE

SAINTE ANNE

Il appartient à l'assemblée délibérante de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

AR Prefecture

083-218300739-20231019-23_87-DE
Reçu le 26/10/2023
Publié le 26/10/2023

La parcelle C0179 a fait l'objet d'un aménagement paysager suite à la démolition de l'immeuble situé sur ce site : revêtement de qualité, installation de la fontaine « historique » Sainte Anne, fresque murale par un artiste lucois connu et reconnu « Sufyr ». La Marianne, emblème de notre Nation, trône donc désormais sur une des entrées de notre centre-ville et annonce l'artère principale « Rue de la République ».

La commune souhaite aujourd'hui apporter un écho particulier à cet ensemble : Rue de la République, Marianne, Tryptique « Liberté, égalité, fraternité » en nommant cette nouvelle place : « placette de la fontaine Sainte Anne »

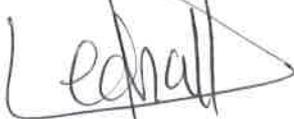
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE

D'ADOPTER la présente délibération de dénomination de cet espace visé aux présentes « placette de la fontaine Sainte Anne »

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision afférente à la présente délibération ;

Le Secrétaire de séance



Corinne LECHAT

Le Maire,

Vice-président du conseil départemental,



Dominique LAIN